

Novembre - Décembre 2018 Publication bimestrielle n°8

► La fin de la campagne sucrière vient clore une année 2018 très compliquée pour l'agriculture réunionnaise



Chargement d'un "cachalet" à la balance des Casernes

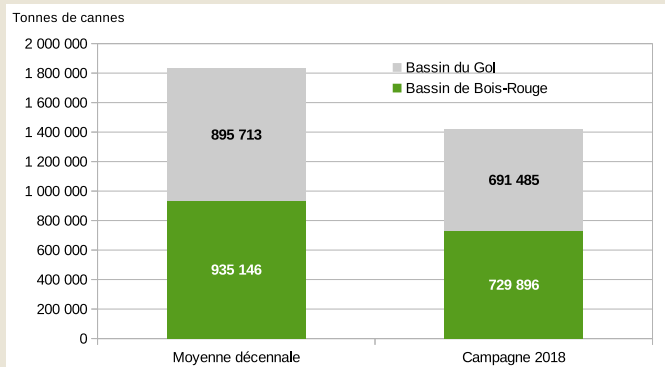
La campagne sucrière a pris fin officiellement le 21 décembre 2018. C'est une année noire pour la filière canne - sucre : 1,421 millions de tonnes de cannes ont été broyées dans les deux usines de l'île, soit 23 % de moins par rapport à la moyenne décennale. Il faut remonter à 1951 pour trouver une récolte plus faible encore.

La richesse moyenne globale est de 13,24 %, là aussi en dessous de la moyenne décennale.

La météo du début d'année est en grande partie responsable de ces mauvais résultats, avec notamment les cyclones Berguitta et Fakir qui ont fortement impacté la pousse de la canne. Dans une moindre mesure, le mouvement social dit des « gilets jaunes » a paralysé l'économie de l'île et entraîné l'arrêt des usines sucrières entre le 17/11 et 3/12 : 62 000 tonnes de cannes ont séché au champ, entraînant une perte de poids et de richesse importante.

Les résultats dans le détail...

Bassin de Bois-Rouge :	Bassin du Gol :
- 729 896 tonnes de cannes broyées	691 485 tonnes de cannes broyées
- 12,89 % de richesse	13,61 % de richesse



Bonne Année 2019

► Le Préfet annonce la mise en place d'un plan de relance de l'économie agricole réunionnaise le 17 décembre 2018

A l'heure du bilan, l'année 2018 s'annonce comme une des plus difficiles pour l'agriculture réunionnaise depuis ces 50 dernières années. Les fortes intempéries et les mouvements sociaux évoqués précédemment, ont lourdement pesé sur les résultats. **Ce sont ainsi près de 63 millions d'euros de pertes qui ont été estimées pour le secteur agricole et agro-alimentaire en 2018.**

Dans ce contexte, et afin de permettre aux filières agricoles de se relever et d'envisager l'avenir, le préfet a annoncé le 17 décembre 2018 la mise en place d'un vaste plan de relance de l'économie agricole réunionnaise. Ce plan de 70 millions d'euros, propose des solutions concertées et apporte des réponses à court et moyen terme. Il vise à consolider une agriculture réunionnaise qui occupe une place essentielle dans l'économie de l'île.



— Reconstituer la trésorerie des exploitations agricoles au plus vite afin que les travaux de la campagne 2019 puissent être réalisés dans les temps.

■ Assurer le versement accéléré des aides et indemnités :

- **Fonds de secours calamités agricoles** : 2,518 M€ (Berguitta) ont été versés le 14/12/2018 sur le compte des exploitants (fruits et légumes, horticulture, élevage). Le reste des indemnités (Fakir) sera versé début 2019 (jusqu'à 6M€ pour la filière canne et 0,65 M€ pour les autres filières).

- **Reliquat de l'aide à la production de canne** : 2,206 M€ au titre du reliquat 2017 ont été versés sur le compte interprofessionnel planteur du CTICS dès le 09/11/2018. Une avance de 4,5 M€ sur le reliquat 2018 (versée en février 2019) a permis d'obtenir un prêt relais du même montant. Le comité paritaire interprofessionnel de la canne et du sucre statue sur l'utilisation de ces fonds, qui pourront être utilisés par exemple, à compenser les basses richesses des cannes coupées restées aux champs durant la fermeture des usines, aider les planteurs à réaliser les travaux nécessaires à assurer la production de canne 2019, et pré-

financer les travaux de plantation de cannes.

- **MAEC et aides à l'agriculture biologique** : 2,45 M€ restant à verser par l'État feront l'objet de paiements progressifs. Le ministère de l'agriculture et l'ASP annoncent un solde de toutes les campagnes d'ici avril 2019.

- **Aides complémentaires du Conseil Départemental (suite au passage de Berguitta et Fakir)** : 3,614 M€ pour relancer les productions en maraîchage et horticulture ; 2,076 M€ pour remettre en état les chemins d'exploitation ; 0,55 M€ d'allègement des factures d'eau d'irrigation pour les agriculteurs raccordés aux périmètres irrigués départementaux.

Dernière minute : La Région Réunion a voté une aide exceptionnelle de 6 millions d'euros en faveur des TPE Réunionnaises. Les secteurs agricole et agroalimentaire sont éligibles. Pour tout renseignement s'adresser à la chambre d'agriculture. La saisie des dossiers se fera entre le 14 Janvier et le 1er Mars.

Focus : la cellule d'aide à la trésorerie de la DAAF

Afin de faciliter les négociations permettant d'obtenir des prêts relais de trésorerie ou des reports d'échéances bancaires, sociales ou fiscales, la DAAF a mis en place avec les banques, la DRFIP et la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS) une cellule d'aide à la trésorerie des exploitations, consistant à délivrer des attestations individuelles de versements prévisionnels des aides agricoles (Etat, FEADER, POSEI, etc ...).

Cette cellule est basée sur le site de la DAAF à Saint-Pierre.

Tous les exploitants agricoles mais aussi les structures professionnelles agricoles peuvent bénéficier de la délivrance de telles attestations.

■ Permettre des facilités de paiement des charges sociales, fiscales et financières :

- **Mesures sociales** : la CGSS reporte de 3 mois la date limite de paiement des cotisations.

Pour les exploitants employeurs de main d'oeuvre :

- les cotisations des 5 et 15 décembre 2018 sont reportées au 5 et 15 mars 2019

- celles des 5 et 15 janvier 2019 sont reportées aux 5 et

15 avril 2019

Pour tous les exploitants : la date limite de paiement des cotisations de l'année 2018 est reportée au 28 février 2019. Des analyses de situations particulières au cas par cas sont possibles.

- **Mesures fiscales** : les aides possibles sont des reports d'échéances de paiement des dettes fiscales, des remises

de pénalités, des remises exceptionnelles d'impôts pour les situations les plus dégradées, une accélération des demandes de remboursement de TVA (crédits d'impôt de TVA), un traitement prioritaire du paiement des aides versées par le département. Des analyses de situations particulières au cas par cas sont possibles.

- **Mesures bancaires** : certaines banques proposent des reports de trois mois de charges de remboursement de prêts, et des prêts de trésorerie à taux préférentiels.

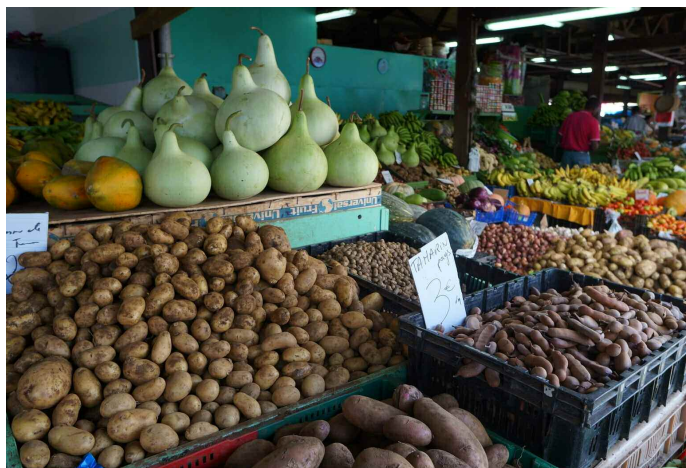
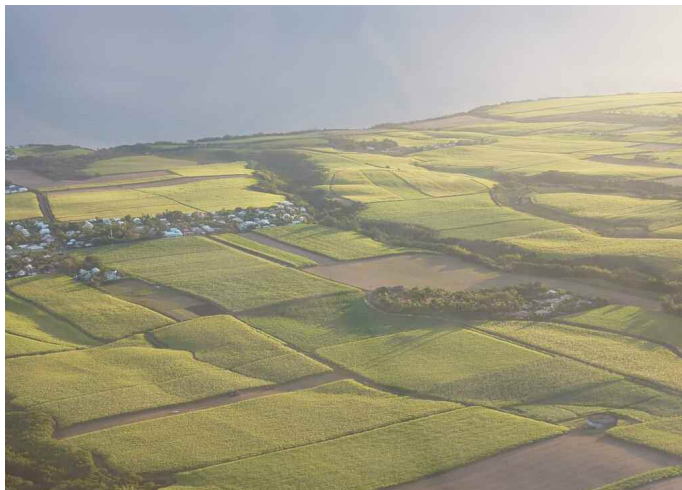
■ **Sécuriser le revenu des agriculteurs par des dispositifs d'assurance récolte** :

- **Création d'un fonds de garantie pour la Canne** : cer-

taines banques travaillent à la mise en place d'un fonds de garantie qui pourrait être alimenté par les fonds interprofessionnels issus de la convention canne et complété avec un prêt bancaire.

- **Intégration des DOM dans un dispositif national d'assurance récolte** : les organisations professionnelles agricoles réunionnaises seront associées en février 2019 aux travaux menés au niveau national pour proposer la création d'une section spécialisée du Fonds national agricole de Mutualisation du Risque Sanitaire et Environnemental (FMSE).

Ce fonds indemnise tout producteur affilié qui a subi des pertes économiques en raison de l'apparition d'un événement sanitaire ou environnemental.



— Investir dans des projets générateurs de revenus et créateurs d'emplois

■ **Constituer un vivier de projets structurants et d'avenir** :

La relance de l'économie agricole réunionnaise passe par une accélération des investissements les plus structurants. Les projets déjà recensés et identifiés comme prioritaires dans les plans de filières réunionnais couvrent les trois grands secteurs de la production agricole (canne, production animale et diversification végétale), la transformation de productions et le transfert de connaissance dans ses deux composantes sanitaires (biosécurité, lutte contre les organismes nuisibles), l'innovation et la bioéconomie (usages des productions agricoles à des fins autres qu'alimentaires).

Une ingénierie financière est à mettre en place afin d'utiliser les outils dédiés au financement des projets agricoles et agroalimentaires de façon cohérente et optimale. Ces investissements pourront représenter près de 32,5 M€ sur 2 ans avec un potentiel d'aides publiques de 16 M€.

■ **Lutter contre la vie chère** :

Des mesures sont en cours d'expertise pour permettre de

lutter contre la vie chère. L'ARIBEV-ARIV demande de compléter les aides de l'État qui viennent en appui du programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI), par des crédits dédiés spécifiquement à la baisse des prix des produits pèï (10,2 M€).

■ **Améliorer le revenu des exploitations** :

L'amélioration du revenu des exploitations agricoles passe par une meilleure productivité au champ, dans le strict respect de l'environnement. A cet effet, des documents de référence sont en cours de constitution. Ils prendront la forme d'itinéraires techniques interprofessionnels, partagés par tous et mis en œuvre avec un appui coordonné de tous les conseillers agricoles.

■ **Développer l'emploi agricole et l'insertion** :

L'agriculture réunionnaise souffre d'un manque de main d'œuvre pour les travaux saisonniers. En cela les groupements d'employeurs doivent être encouragés. Une demande est en cours pour permettre à ces groupements d'accéder au dispositif Plan Emploi Compétence.

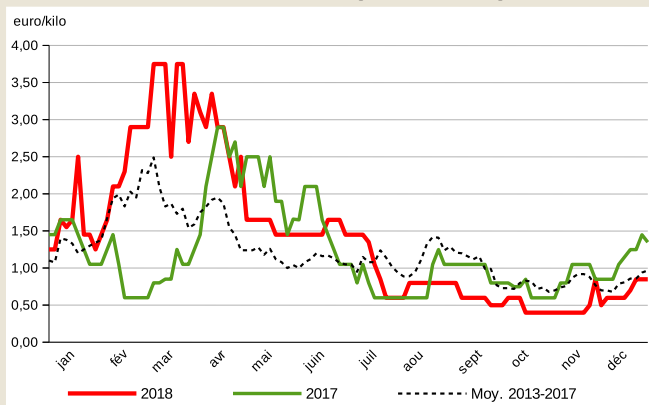
Focus : un observatoire de l'État pour comparer les prix locaux et métropolitains

Le service de l'information statistique et économique de la DAAF de La Réunion réalise des enquêtes de prix de vente au consommateur dans les grandes surfaces et sur les marchés forains chaque semaine. Ces enquêtes concernent les fruits et légumes locaux et importés. Pour le rayon viande, les relevés sont mensuels et concernent un panel plus resserré de produits.

Avec un accès à la base de données mise à jour en continu par le Réseau des Nouvelles des Marchés, l'observatoire de la DAAF Réunion est à même de publier des comparaisons entre le prix payé par un consommateur métropolitain et le prix payé par son homologue réunionnais sur toute une gamme de produits frais.

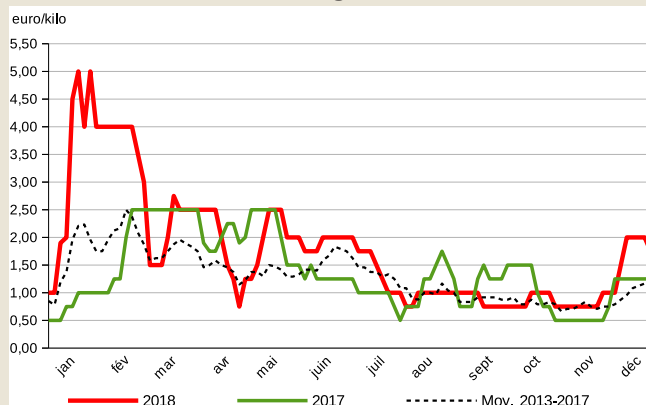
► Nouvelles des marchés : le prix au Marché de gros de Saint-Pierre

Petite tomate de plein champ



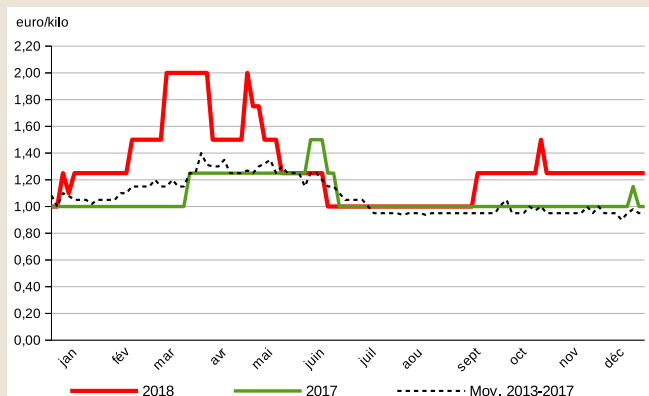
Les aléas climatiques de ce début d'année ont désorganisé le marché de la tomate. Au dernier trimestre, le cours est exceptionnellement bas.

Courgette



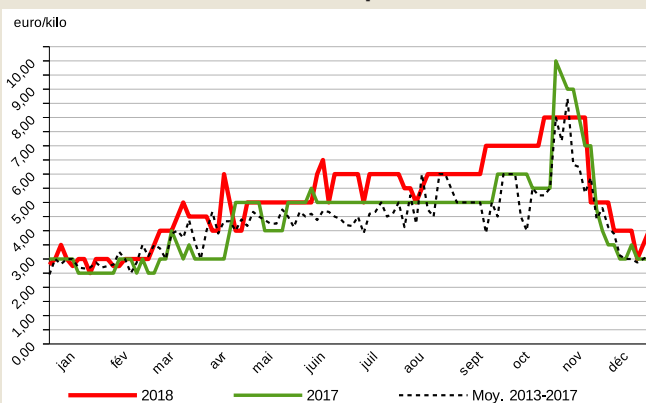
Légume fragile et très sensible aux aléas climatiques, le cours de la courgette reste élevé en 2018 par rapport à la moyenne quinquennale.

Carottes avec fanes



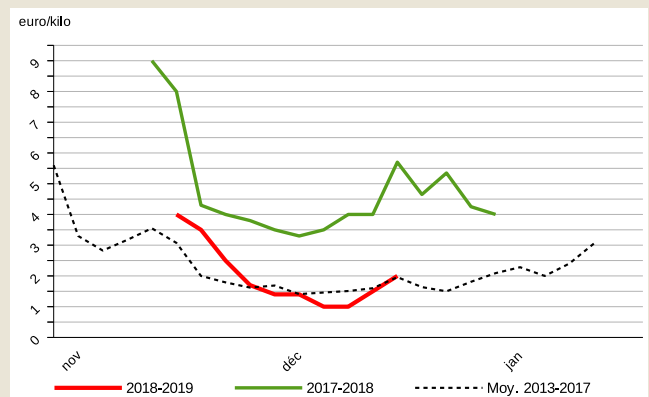
Le cours de la carotte locale reprend de la vigueur, la demande s'intensifie au détriment de la carotte australienne ou chinoise. Elle devient un produit haut de gamme en grande distribution.

Fruits de la passion



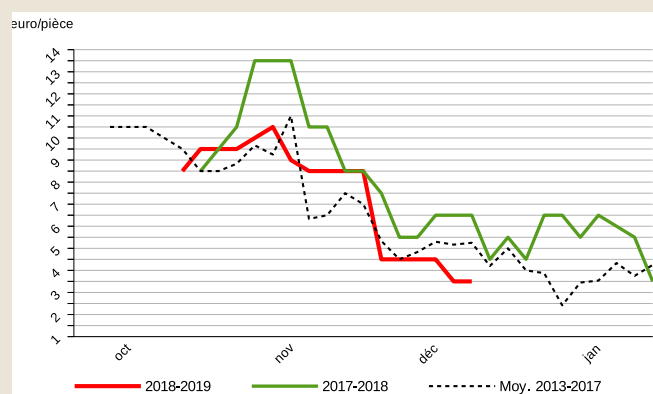
Le cours du fruit de la passion reste élevé au fil des années. En 2018, nous avons constaté sa présence sur nos étals d'avril à juillet, alors que l'an dernier le manque était marqué.

Letchis



Les premiers letchis sont arrivés fin octobre par l'Est. Après une campagne 2017-2018 très déficitaire, cette saison 2018-2019 s'annonce prometteuse sans pour autant atteindre les rendements-records de 2016.

Mangues



Cette année, la production de mangues s'étoffe avec un prix bien en deçà de celui de l'année dernière et qui continue de chuter tout au long du mois de décembre.

Agreste : la statistique agricole

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service de l'Information Statistique et Économique – Parc de la Providence – 97489 SAINT DENIS Cedex
Tél. : 02 62 30 89 89 – Fax : 02 62 30 89 93

Les résultats sont accessibles sur internet <http://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/> <http://agreste.agriculture.gouv.fr/>

■ Directeur de la publication : Philippe SIMON ■ Rédacteur en chef : François LÉTOUBLON
■ Rédacteurs : N. CAMBRONNE, C. LEPELIER ■ Publication Assistée par Ordinateur : M. FERNANDEZ
■ Dépôt légal : à parution ■ ISBN : 2-11-090743-6 ■ © Agreste 2018